



Comment savoir si mon père nous a laissé un héritage

Par **bluelagoon**, le **19/04/2008** à **10:48**

Bonjour,

Mon père est décédé à la Réunion il y a plusieurs années. Mes parents étaient divorcés et mon père s'était remarié. Nous sommes quatre enfants et nous savons qu'il possédait des biens immobiliers à la Réunion. Il n'a pas laissé de testament (nous avons vérifié). Ce peut-il quant même que nous ayons droit à un héritage, comment savoir ?
Merci de votre aide

Par **forlasson**, le **04/06/2008** à **16:29**

ecrire au fichier central des dernieres volontes et demander si il y a un dossier

voici l adresse

ADSN
service des particuliers
RN96
13107 Venelles cedex

Bonne chance

Par **bluelagoon**, le **05/06/2008** à **20:49**

merci pour votre réponse, mais nous avons déjà fait cette demande, et notre père n'a pas fait de testament. Mais on nous dit qu'il n'en n'a pas forcément fait un et que sa femme a peut-être l'usufruit de son (ses) biens. Comment savoir ?